

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114892 - 21 - 2																													
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL CHÂTEAU LAFITTE Rue du Pic de Ger 64360 - MONEIN Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16																												
4. Catégories de produits/activité : <i>Productions végétales :</i> Raisin de cuve : Petit et gros Manseng, petit courbu <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Vinaigres et succédanés de vinaigres obtenus à partir d'acide acétique : Vinaigre blanc Boissons alcoolisées distillées : Eau de vie de Marc de raisin Vins mousseux, issus de raisin frais : Funambule 2019, 2020, 2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Château Lafitte Jurançon doux 2016, 2019 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Mémoire	5. Définis comme : biologique biologique biologique biologique biologique biologique																												
6. Période de validité																													
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">du :</th> <th colspan="2">au :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>04/10/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>03/12/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>03/12/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>03/12/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>03/12/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> <tr> <td></td> <td>03/12/2021</td> <td></td> <td>31/03/2023</td> </tr> </tbody> </table>		du :		au :			04/10/2021		31/03/2023		03/12/2021		31/03/2023		03/12/2021		31/03/2023		03/12/2021		31/03/2023		03/12/2021		31/03/2023		03/12/2021		31/03/2023
du :		au :																											
	04/10/2021		31/03/2023																										
	03/12/2021		31/03/2023																										
	03/12/2021		31/03/2023																										
	03/12/2021		31/03/2023																										
	03/12/2021		31/03/2023																										
	03/12/2021		31/03/2023																										
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 04/10/2021																												

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 04/01/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114892 - 21 - 2					
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL CHÂTEAU LAFITTE Rue du Pic de Ger 64360 - MONEIN Activité principale : Producteur		3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16			
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Château Lafitte Jurançon sec 2020,2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF "Argile" 2020,2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : VDF "Orange" 2020,2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : SOL I SERENA 2017, 2018, 2019, 2020,2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : 1L 2020,2021 Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Solera		5. Définis comme :			
		6. Période de validité			
		du :		au :	
		biologique		03/12/2021	31/03/2023
		biologique		03/12/2021	31/03/2023
		biologique		03/12/2021	31/03/2023
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus		7. Date de contrôle : 04/10/2021			

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 04/01/2022
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01114892 - 21 - 2	
2. Nom et adresse de l'opérateur : EARL CHÂTEAU LAFITTE Rue du Pic de Ger 64360 - MONEIN Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Vins de raisin frais, à l'exclusion des vins mousseux ; moûts de raisins : Orange Douce 2021	5. Définis comme : biologique
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
6. Période de validité : du : 03/12/2021 au : 31/03/2023	
7. Date de contrôle : 04/10/2021	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 04/01/2022
Le Directeur, François LUQUET

